

# La commission des pénalités (maladie)

## La commission des sanctions financières

(famille-retraite)



- ❖ Deux commissions créées dans le cadre de la **lutte contre la fraude aux prestations**
  
- ❖ Deux commissions qui **rendent un avis** sur les propositions de pénalités prononcées par le Directeur

# La commission des pénalités (maladie)



## *Son rôle :*

*Texte de référence : R. 147-3 CSS*

- ❖ La commission est **saisie par le Directeur** de la caisse qui a, au préalable, demandé aux personnes (adhérents) de présenter leurs observations.
- ❖ La commission **apprécie la responsabilité** de la personne (physique ou morale) dans la réalisation **des faits reprochés** (fraudes ou fausses déclarations).
- ❖ Si elle estime les faits établis, elle **donne un avis** sur les pénalités financières.

## *Sa composition :*

*Texte de référence : R. 147-3 CSS*

- ❖ **Les Titulaires** : 5 membres issus du CA en tenant compte de la répartition des sièges entre les différentes catégories représentées (nommés pour la durée du mandat)
- ❖ **Les Suppléants** : Nombre et conditions identiques aux titulaires
- ❖ **La Présidence** : Le président de la commission est élu par ses membres

# La commission des sanctions financières (famille-retraite)



## *Son rôle :*

*Texte de référence : R. 114-12 CSS*

- ❖ La commission est **saisie par le Directeur** de la caisse qui a, au préalable, demandé aux personnes (adhérents) de présenter leurs observations.
- ❖ La commission **apprécie la responsabilité** de la personne dans la réalisation **des faits reprochés** (fraudes ou fausses déclarations).
- ❖ Si elle estime les faits établis, elle **donne un avis** sur les pénalités financières.

## *Sa composition :*

*Texte de référence : R. 114-12 CSS*

- ❖ **Les Titulaires** : 4 membres issus du CA en tenant compte de la répartition des sièges entre les différentes catégories représentées (nommés pour la durée du mandat)
- ❖ **Les Suppléants** : Nombre et conditions identiques aux titulaires
- ❖ **La Présidence** : Le président de la commission est élu par ses membres. (En cas de partage égal des voix, la désignation du président résulte d'un tirage au sort.)